

Urgence - Emergency : 112  
Assistance / roadside services :  
laurent@thegira.fr



## CONTRAT DE LOCATION – TRIPORTEUR PIAGGIO APE CALESSINO

### Locataire / Customer

**Nom :** \_\_\_\_\_  
Last name

**Adresse :** \_\_\_\_\_  
Address

**Prénom :** \_\_\_\_\_  
First name

**Ville :** \_\_\_\_\_  
City

**Téléphone:** \_\_\_\_\_  
Phone number

**Code postal :** \_\_\_\_\_  
Postcode

**Pays :** \_\_\_\_\_  
Country

**Permis de conduire:** \_\_\_\_\_  
Driving licence

**Obtenu le :** \_\_\_\_\_  
Delivered the:

### Véhicule / Véhicule

**Marque :** PIAGGIO  
Brand

**Type :** APE CALESSINO 200  
Type

**Couleur :** \_\_\_\_\_  
Color

**Immatriculation :** \_\_\_\_\_  
License plate

### Trajet / Ride

**Départ :** \_\_\_\_\_  
Departure

**Le:** \_\_\_\_\_  
On

**Arrivée :** \_\_\_\_\_  
Arrival

**Le :** \_\_\_\_\_  
On

**Date prévue :** \_\_\_\_\_  
Arrival estimated

### Règlement / Payment

**Location payée :** \_\_\_\_\_ €  
Rental Paid

**Le:** \_\_\_\_\_  
On

**Par :** \_\_\_\_\_  
By:

**Caution (1200€) :**  
Deposit

**Payée par : M.** \_\_\_\_\_  
Paid by

**CB/Chèque/liquide**  
Cb/check/cash

### The GIRA

20 rue Porte Saint Guilhem – 34150 Aniane  
SAS au capital de 4000€ - SIREN : xxxxxxxxx RCS Montpellier

**Etat du véhicule**

Vehicle conditions

**Description :** \_\_\_\_\_

Description



**Roue de secours**

Spare wheel

**Kit outillage**

Toolkit

**Départ**

Departure

**Arrivée**

Arrival

A : \_\_\_\_\_

Signature :

Sign

Date \_\_\_\_\_

**The GIRA**

20 rue Porte Saint Guilhem – 34150 Aniane  
SAS au capital de 4000€ - RCS Montpellier

*Merci d'avoir choisi The Gira. Ce document, qui est votre Contrat de Location, constitue l'accord conclu entre vous et nous concernant votre location. Il fait également fonction de guide de référence rapide et contient tout ce que vous devez savoir sur votre location chez The Gira*

## Contrat de Location

*Quelques informations de base pour commencer...*

### **Qui sommes-nous ?**

Nous sommes la société The GIRA S.A.S. Dans le présent Contrat de Location, toutes les références à « The Gira », « nous », « notre » ou « nos » se rapportent à nous

### **En quoi consiste le Contrat de Location ?**

Nous vous louons un triporteur sous réserve des modalités du présent Contrat de Location que vous acceptez en le signant.

### **Que signifie le terme « le véhicule » ?**

Dans le présent Contrat de Location, on entend par « le véhicule », celui que nous vous louons, c'est à dire un triporteur Piaggio Ape Calessino, 200 cm<sup>3</sup>, ainsi que l'ensemble des pièces et accessoires appartenant au véhicule et tous les équipements supplémentaires qui vous sont four-nis, comme le système WIFI, le chargeur allume cigare, la roue de secours, le kit outillage, etc.

### **Quelle est votre responsabilité envers nous ?**

Vous êtes tenu de prendre soin du véhicule et le restituer conformément aux dispositions du présent Contrat de Location, votre responsabilité étant engagée envers nous en cas de restitution tardive, de perte ou dommages au véhicule ainsi que pour les amendes pour infraction au code de la route et autres frais encourus pendant la location. Veuillez lire attentivement le présent Contrat de Location afin de bien comprendre toutes vos obligations.

### **Quelle est notre responsabilité envers vous ?**

Nous nous devons de vous remettre le véhicule en bon état de fonctionnement et de le remplacer ou de le réparer dans un délai raisonnable en cas de panne.

Nous sommes tenus responsables en cas de décès ou de dommages corporels résultant de nos actes ou omissions. Cette responsabilité ne s'étend pas aux autres pertes découlant de votre location, à moins qu'elles ne soient le résultat direct et prévisible de notre violation du présent Contrat de Location, auquel cas notre responsabilité envers vous ne couvrira pas la perte de profit ou de chance.

## **Que se passe-t-il en cas de litige ?**

Tous les litiges qui n'auront pas été réglés à l'amiable seront régis par le droit du pays où a été signé le Contrat de Location. Toutefois, dans le cas de litiges avec des professionnels, ceux-ci seront soumis à la compétence exclusive du tribunal de commerce de Montpellier.

Si, lors d'un litige, l'une quelconque des dispositions du présent Contrat de Location est reconnue illégale ou inopposable en vertu du droit applicable, celle-ci sera considérée comme ayant été supprimée, et le reste des dispositions demeurera en vigueur et de plein effet.

## **Restrictions d'usage**

Pour nous aider à maintenir la qualité de nos véhicules, nous avons besoin de vous demander d'observer les restrictions suivantes :

### **Qui peut conduire ?**

Le véhicule ne pourra être conduit que par le locataire ou toute autre personne ayant reçu notre autorisation et inscrit au contrat de location (sauf pour raison légitime), à condition que ces personnes ne soient pas dans un état de fatigue excessive ou sous l'emprise d'une substance susceptible d'altérer leurs facultés ou leur capacité à réagir, comme l'alcool, la drogue ou certains médicaments.

### **Mon utilisation du véhicule fait-elle l'objet de restrictions ?**

Le véhicule nous appartient, et il vous est interdit d'essayer de le sous-louer, le céder ou le vendre. En outre, vous ne pouvez utiliser le véhicule:

- en dehors des voies carrossables ou non adaptées au véhicule (y compris les pistes et les autoroutes ou voies rapides);
- lorsque le véhicule est en surcharge de passagers (soit plus de 3 personnes) et/ ou de bagages;
- pour remorquer ou pousser tout véhicule, toute remorque ou tout autre objet (sans notre autorisation expresse);
- pour le transport d'objets (y compris les matières explosives ou combustibles) qui, en raison de leur état ou de leur odeur, risquent d'endommager le véhicule ou de retarder la possibilité de le louer de nouveau;
- pour le transport de passagers à titre onéreux; (ex : taxi, VTC, covoiturage ou similaire)
- pour le transport de marchandises à titre onéreux (sauf dans le cas des camions et utilitaires);
- pour participer à des courses automobiles, des rallyes ou toutes autres compétitions;
- pour conduire dans des zones interdites au public, y compris les voies de service des aéroports et autres zones similaires;
- en infraction avec le code de la route ou toutes autres réglementations;
- à toutes fins illicites.

Il est également interdit de modifier l'aspect extérieur du véhicule, et de ne pas masquer, remplacer ou enlever les autocollants publicitaires.

## **The GIRA**

20 rue Porte Saint Guilhem – 34150 Aniane  
SAS au capital de 4000€ - RCS Montpellier

## *Locations multiples*

A aucun moment, vous ne pouvez louer plus de 1 (un) véhicule chez nous en même temps.

## *Puis-je conduire le véhicule à l'étranger ?*

Vous pouvez conduire le véhicule dans n'importe lequel des pays immédiatement frontaliers avec la France métropolitaine (Belgique, Allemagne, Luxembourg, Suisse, Italie, Espagne; Andorre). Vous ne pouvez pas conduire le véhicule dans tout autre pays sans obtenir notre autorisation préalable.

## *Que se passera-t-il si je ne respecte pas ces restrictions ?*

Vous serez tenu de nous indemniser pour tous dommages, pertes et dépenses que nous pourrions subir du fait de votre manquement. Vous perdrez également le bénéfice des exonérations de responsabilité que vous aurez choisies (voir Assurances & Garanties). Nous pourrions résilier le présent Contrat de Location et reprendre le véhicule à tout moment et à vos frais.

## **Accident, Panne, Dommage & Perte**

*Nous vous fournirons le véhicule en bon état de fonctionnement et vous êtes tenu de nous restituer le véhicule dans le même état, hormis l'usure normale. Veuillez donc lire attentivement cette rubrique...*

### *Vérification de l'état du véhicule*

Il est important que vous vérifiiez l'état du véhicule au début et à la fin de la location du véhicule. Nous récapitulerons sur notre Formulaire d'État de Véhicule toute dégradation constatée d'un commun accord au début de la location. Vous serez tenu responsable de tout nouveau dommage constaté à la restitution du véhicule.

### *Que se passe-t-il si le véhicule tombe en panne ?*

Vous êtes tenu de prendre soin du véhicule et de réduire les risques de panne et de dommage en respectant nos restrictions d'usage (voir Restrictions d'usage). Vous devez également vous assurer d'utiliser le type de carburant adéquat, de vérifier les pneus ainsi que le niveau d'huile et des autres liquides, et d'effectuer les mises à niveau nécessaires en cas de besoin.

En cas d'anomalie résultant d'une panne mécanique ou d'un accident, vous devez nous contacter en appelant notre service d'assistance 24/24 au numéro indiqué sur la première page du contrat de location et nous organiserons les services d'assistance appropriés. Veuillez noter que le véhicule ne pourra faire l'objet d'aucune intervention ni d'aucune réparation sans notre autorisation préalable.

## *Que se passe-t-il si j'ai un accident ?*

Vous devez prendre les mesures suivantes:

Vous devez nous informer dans les 24 heures ouvrées et remplir un Constat européen d'accident automobile, qui se trouve dans la boîte à gants du véhicule ou peut être obtenu sur demande au retour, et le remettre au retour à The Gira. Ce Constat devra être complété même si le véhicule n'a subi aucun dommage.

- Vous devez contacter la police le plus rapidement possible en cas de blessés et, au demeurant, appeler le service d'assistance 24/24 en composant le numéro situé sur la première page du contrat de location  
- Ne reconnaissez pas votre responsabilité. Prenez simplement note du nom et de l'adresse de toutes les parties impliquées, y compris les témoins, et rassemblez les informations requises sur le Constat.

En outre, vous acceptez de coopérer avec nous et nos assureurs lors de toute enquête ou procédure judiciaire consécutive.

## *Que se passe-t-il en cas de perte ou vol du véhicule ou de vandalisme sur le véhicule ?*

Vous êtes responsable de la sécurité du véhicule et devez essayer de minimiser le risque de vol ou de vandalisme en le stationnant en lieu sûr. Vous devez toujours dissimuler les objets de valeur (y compris tout autoradio, ou système amovible) pour qu'ils ne soient pas visibles dans le véhicule ; vous devez aussi vérifier que le système de blocage de direction est activé lorsque vous quittez le véhicule. Vous devez également respecter nos consignes de restitution (voir Restitution).

En cas de vol du véhicule, vous devez informer la police, déposer plainte et appeler le service d'assistance dès que possible (voir la procédure applicable aux accidents ci-dessus). Vous devez être capable de démontrer que vous avez bien pris soin du véhicule en nous remettant les clés.

## *Que se passe-t-il en cas de dommages ou de perte du véhicule ?*

Vous êtes responsable pour tout préjudice et tous frais subis par nous en cas de perte ou de dommage dont le véhicule pourrait faire l'objet pendant votre location. Ceux-ci peuvent inclure entre autres:

- le coût des réparations;
- la perte de valeur du véhicule (**qui peut égaler la valeur totale du véhicule**);
- une indemnité d'immobilisation du véhicule;
- les frais de remorquage et de stockage;
- des coûts de gestion du dommage, quelque soit les garanties souscrites.

Vous ne serez pas tenu responsable envers nous en cas de perte ou de dommage résultant directement d'une faute qui nous est imputable, ou s'il est établi par un tiers ou ses assureurs que ce dommage est imputable à ce tiers.

### **The GIRA**

20 rue Porte Saint Guilhem – 34150 Aniane  
SAS au capital de 4000€ - RCS Montpellier

## ***Prestation de l'Assistance***

La participation financière de The Gira au titre de l'assistance est limitée à 500 €, sous réserve du respect des conditions générales de location, et au territoire métropolitain français.

Sont exclus de l'assistance et restent à la charge du locataire : service de dépannage en cas de crevaison, dépannage en cas d'erreur de carburant, panne sèche, clé perdue, batterie déchargée. Pas de livraison de véhicule dans le cadre de l'assistance.

## **Assurances & Garanties**

*Les principaux points à retenir sont les suivants...*

### ***De quelle couverture ai-je besoin lors de la location d'un véhicule ?***

Vos frais de location comprennent automatiquement une assurance responsabilité civile, qui est conforme à l'ensemble des dispositions légales et qui vous protège, ainsi que tout conducteur autorisé, contre toutes actions intentées par des tiers en cas de décès ou de dommages corporels ou matériels causés par le véhicule lors de votre location .

### ***Remarque***

Votre responsabilité pour tous dommages résultant d'une mauvaise appréciation de la hauteur du véhicule ou d'un choc avec des objets placés ou suspendus en hauteur ne peut être couverte.

Nos garanties ne s'étendent pas aux accessoires (p. ex. : système 4G/wifi, chargeur USB,). En cas de perte ou de dommage de ces accessoires pour une raison quelle qu'elle soit, le coût de leur remplacement vous sera facturé.

### ***Le conducteur et les passagers sont ils protégés ?***

L'assurance responsabilité civile ne couvre pas les dommages corporels subis par vous ou un conducteur agréé pendant la conduite du véhicule. En outre, nous déclinons toute responsabilité pour la perte ou les dommages causés aux biens laissés à bord du véhicule, que ce soit pendant ou après la période de location.

### ***Et si je fournis ma propre couverture d'assurance ?***

Si vous chargez votre propre assurance de couvrir votre responsabilité en cas de perte ou de dommage causé au véhicule, vous nous autorisez à négocier et conclure directement avec votre assureur tout accord amiable d'indemnisation et vous convenez que toute somme relative à cette perte ou ce dommage sera versée directement à nous ou à notre ordre.

## ***Qu'advient-il de ma couverture si j'enfreins les dispositions du Contrat de Location ?***

Vos assurances et garanties seront nulles. Par conséquent, vous serez responsable envers nous (i) en cas de perte ou de dommage causé au véhicule (voir Accident, Panne, Dommage & Perte) et (ii) si nous devons indemniser une autre personne (y compris votre assureur).

Veillez noter que nos garanties seront également déclarées nulles en cas de pertes ou de dommages qui seront de nature intentionnelle ou seront consécutifs à une faute grave commise par vous ou un conducteur autorisé.

## **Assurances & Garanties— Informations complémentaires**

*Au cas où vous souhaitez plus d'information sur la couverture de nos produits d'assurances*

### **ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE OBLIGATOIRE**

Tous nos véhicules sont assurés conformément à l'article L211-1 du Code des Assurances

Nous garantissons les conséquences de la responsabilité civile que le locataire peut encourir :

- sans limitation pour les dommages corporels
- à concurrence de 1.000.000€ par accident pour les dommages matériels

Nous ne garantissons pas:

- le préjudice subi par le conducteur;
- le fait volontaire;
- les dommages causés aux marchandises et objets transportés dans le véhicule
- la réparation des dommages subis par les auteurs, coauteurs ou complices du vol du véhicule; et
- les événements exclus par les articles R211-10 et R211-11 du Code des Assurances.
- les dommages aux parties hautes (pavillon, toit et plus généralement, toute autre partie supérieure, saillante, caisse rapportée du véhicule) consécutifs à une mauvaise appréciation de la hauteur et/ou du gabarit du véhicule ou d'un choc avec des objets placés ou suspendus en hauteur,
- les dommages causés par tous explosifs transportés par le véhicule; et les dommages ne pouvant être considérés comme provenant d'un incendie notamment les brûlures occasionnées par un excès de chaleur sans embrasement et les accidents liés à l'usage de cigarettes/cigares.
- la négligence de l'utilisateur du véhicule et notamment clés laissées à bord du véhicule, non utilisation du système anti-vol, non restitution des clés etc...; ou le vol des effets personnels et professionnels ainsi que les marchandises transportées dans le véhicule.

## **Frais**

*Si vous ne connaissez pas bien le fonctionnement d'une location de voiture, les différentes catégories de*

## **The GIRA**

20 rue Porte Saint Guilhem – 34150 Aniane  
SAS au capital de 4000€ - RCS Montpellier

*frais peuvent prêter à confusion. Vous trouverez donc ci-dessous les frais que nous sommes susceptibles de vous demander et pourquoi...*

## ***Votre Devis***

Vous trouverez votre Devis en première page de ce document. Celui-ci détaille les frais convenus entre nous au début de la location et donne votre accord de paiement en ce qui les concerne et pour tous les autres frais encourus jusqu'à la fin du Contrat de Location. Si possible, nous vous fournirons une facture finale à la restitution du véhicule, à moins que vous nous disiez ne pas en avoir besoin.

## ***Plein de carburant***

Nous vous fournirons le véhicule avec suffisamment de carburant pour atteindre la station service la plus proche. Aucun remboursement n'est prévu si vous ramenez le véhicule avec plus de carburant qu'il n'en avait lorsque nous vous l'avons confié.

## ***Contraventions, péages et autres infractions au code de la route***

Vous êtes tenu d'acquitter l'ensemble des amendes, redevances de péage et autres frais similaires encourus dans le cadre de la location du véhicule. Si certaines de ces charges et amendes vous incombant nous sont réclamées, nous les réglerons et vous en demanderons ensuite le remboursement. À défaut, il est possible que nous soyons dans l'obligation de fournir vos coordonnées aux autorités concernées qui vous contacteront directement. Dans les deux cas, vous nous serez redevable d'une indemnité forfaitaire de 35 euros TTC couvrant le préjudice que nous avons encouru.

## **Liste des frais principaux (non exhaustive)**

### ***Coût de gestion du dommage***

Ils couvrent nos frais de prise en charge du traitement relatif à tout dommage causé au véhicule quelque soit les garanties souscrites (voir Accident, Panne, Dommage & Perte).

### ***Frais de dommage/perte***

Ils sont exigibles en cas de perte ou de dommage du véhicule.

### ***Frais de livraison & reprise***

Ils s'appliquent si vous nous demandez de livrer ou reprendre le véhicule à un lieu autre que les lieux convenus.

### ***Frais de nettoyage supplémentaires***

Ils s'appliquent si le véhicule restitué nécessite davantage qu'un nettoyage standard avant d'être prêt pour sa location suivante (voir Restitution).

## ***Indemnité forfaitaire pour amendes, parking etc.***

Ils couvrent notre préjudice du fait de l'infraction, notamment, les démarches administratives liées à la communication de vos coordonnées aux autorités compétentes (voir Frais).

## ***Frais de restitution tardive***

Ils peuvent être exigés en sus de frais de location supplémentaires si vous restituez le véhicule après la période de grâce applicable pour la location (voir Restitution).

## ***Frais d'abandon***

Ces frais peuvent être exigés en cas de restitution du véhicule à un lieu autre que celui qui est précisé sur votre Dossier de Location (voir Restitution).

## ***Frais de location***

Ils sont calculés par tranche de 24 heures et incluent l'assurance responsabilité civile obligatoire.

## **Restitution**

### ***Que dois-je savoir sur la restitution du véhicule ?***

Vous devez restituer le véhicule au lieu de retour convenu et à l'heure indiquée sur votre Dossier de Location ; vous devez aussi remplir le formulaire de retour (c.-à-d. les cases sur la date et l'heure de retour) et le remettre à l'agent de TheGira en charge du retour. Veuillez restituer, dans la mesure du possible, un véhicule raisonnablement propre.

### ***Que se passe-t-il en cas de restitution tardive du véhicule ?***

Vos frais de location sont calculés sur une base journalière par périodes de 24 heures à partir de l'heure de retour indiquée sur le Dossier de Location. En cas de restitution tardive, vous débutez une nouvelle période de 24 heures et vous serez alors facturé pour celle-ci et pour toute autre période de 24 heures consécutive entamée avant la restitution, et ce au tarif de location standard en vigueur (99€ par tranche de 24 heures).

Si vous êtes légèrement en retard pour restituer le véhicule, nous vous accorderons une petite prorogation du délai de restitution ou « période de grâce » de 90 minutes, au-delà de laquelle vous devrez payer une journée supplémentaire. Cette période de grâce peut être modifiée d'un commun accord au début de la location.

## **The GIRA**

20 rue Porte Saint Guilhem – 34150 Aniane  
SAS au capital de 4000€ - RCS Montpellier

## ***Puis-je changer l'heure/le lieu de retour ?***

Si vous souhaitez changer l'heure ou le lieu de retour ou bien nous demander de récupérer le véhicule, vous devez nous prévenir. Nous nous réservons le droit d'accepter ou non de modifier les modalités de restitution convenues.

Veillez noter que tout changement apporté à l'heure de retour peut être accompagné de frais de location supplémentaires en cas d'application d'un tarif différent. En outre, si vous souhaitez modifier le lieu de retour, des frais d'abandon (500€) vous seront facturés pour couvrir nos coûts de restitution du véhicule au lieu prévu.

## ***Que se passe-t-il en cas de non-respect de ces consignes de restitution ?***

-En cas de restitution tardive ou à un lieu différent, vous encourez des frais supplémentaires (voir ci-dessus).

-Si vous ne respectez pas nos consignes de remise des clés et du formulaire de retour dûment rempli, votre Contrat de Location restera en vigueur jusqu'à ce qu'ils soient en notre possession et vous continuerez à encourir des frais.

-Si vous restituez le véhicule en dehors des heures d'ouverture sans notre autorisation préalable ou si nous sommes incapables de localiser le véhicule après son retour, le véhicule restera sous votre entière responsabilité jusqu'à ce que nous soyons en mesure de le prendre en charge.

-Si le véhicule nécessite davantage que le remettre dans l'état où il se trouvait avant sa location, outre les dégradations liées à l'usure normale, vous devrez verser des frais de nettoyage correspondant aux coûts supplémentaires encourus par nous.

## **Confidentialité**

*Pour vous fournir nos services, nous devons collecter et stocker des informations à caractère personnel vous*

*concernant. Les principaux points à retenir sont les suivants...*

## ***Comment utiliserez-vous mes données nominatives ?***

En louant un véhicule chez nous, vous acceptez que nous procédions au traitement de vos données nominatives (y compris vos coordonnées bancaires) conformément à notre Règlement sur le Respect de la Vie privée. Vous consentez notamment à ce que nous utilisions vos données nominatives dans notre intérêt légitime, y compris aux fins d'analyses statistiques, de vérifications bancaires et de protection de nos biens. En conséquence, il est possible que nous divulguions vos données nominatives à des assureurs et d'autres organisations dans le cadre de procédures de recouvrement et de lutte contre les demandes frauduleuses.

Nous avons équipé nos véhicules d'un dispositif de géolocalisation dans le but de la lutte contre le vol et pouvons conserver les données, si nécessaire, pour cette finalité.

## ***M'enverrez-vous des messages de marketing ?***

Nous n'utiliserons pas vos données nominatives à des fins de marketing sans votre autorisation préalable (quand vous aurez eu la possibilité de refuser).

## ***Puis-je consulter mes données nominatives ?***

Vous disposez du droit d'accès, de correction et/ ou de suppression des données nominatives vous concernant se trouvant en notre possession. Nous contacter par email pour plus d'informations.